

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

Cancers féminins : sensibilisation à la mairie de Libreville

SNN
Libreville/Gabon

LES activités dans le cadre Octobre rose sur l'ensemble du territoire national s'étendent à la mairie de Libreville. Outre celles de fitness initiées par le délégué spécial chargé de la gestion de la capitale, le général Jude Ibrahim Rapontchombo à l'endroit de la femme municipale depuis le lancement de cette opération à Lambaréné par la Première dame, Zita Oligui Nguema, les

activités de cette campagne se poursuivent ici et là dans les administrations municipales. C'est dans ce cadre qu'une conférence-débat a été animée lundi dernier à l'Hôtel de Ville par Dr Léonce Ivala, spécialiste en oncologie radiothérapie, sur les cancers féminins. Après avoir planté le décor et remercié la Première dame du Gabon pour son implication tous azimuts, le délégué spécial est revenu sur le thème national de cette édition, à savoir : "Contre le cancer, je m'engage à une vie saine".



Photo: DR
L'acte d'engagement des autorités municipales contre les cancers féminins.

C'est donc conscient des risques et de la dangerosité de cette maladie que le délégué spécial maire de Libreville a justifié les raisons d'intensification des activités par l'institution municipale par, entre autres, des campagnes de sensibilisation, l'éducation pour le changement des comportements. "La

prévention et le dépistage par une sensibilisation de masse sont les piliers de notre riposte face à ces ennemis silencieux", insistera l'édile.

Après lui, le conférencier, Dr Léonce Ivala, est longuement revenue sur les tenants et les aboutissants à la fois du thème retenu à l'échelle nationale

que de la célébration du mois dit "Octobre rose". La seule chose qui compte, selon le médecin spécialiste, est d'avoir la culture de la prévention et du dépistage. L'autopalpation des seins est l'un des meilleurs procédés que chaque femme peut exercer seule ou avec son partenaire.

Médicament : des antigrippaux peu recommandables !



Photo: DR
Ces médicaments seraient susceptibles de provoquer des effets indésirables graves.

R.H.A
Libreville/Gabon

HUMEX, Actifed, Dolirhume, Nurofen rhume, Rhinadvil, viennent d'être retirés du marché français. Ils seraient susceptibles de provoquer des effets indésirables graves. C'est du moins ce qu'a annoncé l'Agence nationale française du médicament après que plusieurs cas ont été détectés.

" Des infarctus du myocarde et des accidents vasculaires cérébraux peuvent survenir après leur utilisation. Le risque est très faible mais ces événements très graves peuvent se produire quelles que soient la dose et la durée du traitement ",

détaille la directrice de l'Agence nationale de sécurité et du médicament (ANSM) dans un communiqué rendu public. Elle exhorte les Français à cesser d'utiliser tous ces médicaments en vente libre contre le rhume, qui contiendraient des vasoconstricteurs.

L'Agence française de presse (AFP) a d'ailleurs indiqué que les principales sociétés savantes françaises – ORL, médecins généralistes, pharmaciens – se sont d'ores et déjà associées aux recommandations de l'ANSM contre l'usage de ces médicaments.

En attendant la réaction de l'agence du médicament du Gabon, il vaut mieux prévenir que guérir.

CSAIG/Cessation de trouble : la justice tranche contre le camp Andjoua

ENA
Libreville/Gabon

Le litige opposant un groupe d'imams dirigé par l'imam Benjamin Andjoua Obolo et le bureau du Conseil supérieur des affaires islamiques du Gabon (CSAIG), présidé par l'imam Rachid Mbadinga (président par intérim), a connu hier son épilogue judiciaire. Celui-ci a tourné en faveur du deuxième cité, d'autant que le président du tribunal de première instance de Libreville (statuant en juge de référé) a tranché dans le sens de la "cessation de trouble". Tout en enjoignant à l'imam Benjamin Andjoua de ne plus se prévaloir du titre de "président du CSAIG". Exposant sur les faits, l'avocat du CSAIG, Me Farafina Boussougou Bou Mbine, a fait l'historique de cette affaire qui a fait croire à certains imams et cadres de la communauté musulmane que le bureau du CSAIG actuel n'avait plus lieu d'être et qu'il fallait désigner



Photo: DR
Le bureau du CSAIG avec, au centre, l'imam Rachid Mbadinga (en bleu) président par intérim lors de la déclaration d'hier à Libreville.

un autre bureau, avec à sa tête l'imam de Franceville, Benjamin Andjoua Obolo. S'appuyant sur les dispositions de la Charte qui encadre le fonctionnement du CSAIG, son conseil a donc fait la démonstration que l'on ne peut faire l'impasse sur cette Charte. Encore que selon celle-ci, le président du CSAIG est désigné par le raïs qui est la plus haute autorité de la communauté. Ce que la juridiction a compris en donnant raison au CSAIG et en rejetant les prétentions du groupe adverse.

Cependant, a déclaré le président intérimaire, l'imam Rachid Mbadinga, cela ne devrait pas être considéré comme une victoire d'un camp sur un autre : " Je tiens à souligner que cette victoire n'est pas celle d'un groupe sur un autre, mais plutôt celle de la justice, de la légitimité et de la communauté dans son ensemble ".

Avant d'ajouter que l'heure est venue " de tourner la page et de travailler ensemble pour l'avenir de notre communauté".